

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 14 DÉCEMBRE 2020 À 11 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE
(résolution no 156-12-20)**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 157-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020
(résolution no 158-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 novembre 2020.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer.

**5.1 COMPTES
(résolution no 159-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2000051 à L2000056 pour un sous-total de 8 455,46 \$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et

secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2000556 à C2000616 pour un sous-total de 185 046,26 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 193 501,72 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 160-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 9 novembre 2020 et résume les sujets ayant un intérêt public.

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

8. AVIS DE MOTION

8.1 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES 2021

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par monsieur le conseiller Pierre Allard, à savoir qu'un règlement relatif à l'imposition des taxes 2021 sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

9.2 CONTRAT ANNUEL POUR SERVICES TECHNIQUES DE NORDIKEAU (résolution no 161-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service technique pour le suivi régulier de l'usine d'épuration de la municipalité par Nordikeau se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE nous bénéficions déjà de ce service et qu'ils nous offrent un bon service ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Nordikeau pour leur service annuel en 2021 est de 12 576 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Marion, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu de payer 12 576 \$, plus taxes, à Nordikeau pour offrir des services techniques à notre usine d'épuration selon les exigences gouvernementales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée

9.3 CONTRAT ANNUEL POUR CONTRÔLEUR ANIMALIER (résolution no 162-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Carrefour canin pour le contrôle animalier se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE nous bénéficions déjà de ce service et qu'ils nous offrent un bon service ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Carrefour canin se renouvelle aux mêmes conditions qu'en 2019 et 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu de renouveler l'entente de Carrefour canin pour offrir un service de contrôle animalier aux mêmes conditions qu'en 2019 et 2020, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée

9.4 APPROBATION DES DÉPENSES DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (résolution no 163-12-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Zénon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu que approuve les dépenses d'un montant de 22 587,26 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

**9.5 ENGAGEMENT D'UN(E) EMPLOYÉ POUR LE POSTE DE DGA
(résolution no 164-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Rondeau, DGA, prendra sa retraite en mars 2021 après 40 ans de services à la municipalité de Saint-Zénon ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour occuper le poste de DGA a été largement diffusé et que la municipalité a reçu, à la date limite du 7 décembre 2020 à 12 h, huit candidatures;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidats (es) ont été sélectionné pour réaliser une entrevue le 10 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le comité de sélection recommandent d'engager Mme Carine Guoin pour occuper le poste de DGA;

CONSIDÉRANT QUE si Mme Guoin réalise avec satisfaction les tâches de DGA, après une période de probation de 6 mois, cette personne pourra être engagée de façon permanente au sein de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'engager Mme Carine Guoin au poste de DGA selon les conditions établis dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon daté du 14 décembre 2020 pour une entrée en fonction prévue le 11 janvier 2021.

Adoptée

**9.6 MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX TITRES
D'EMPLOI ET AUX ÉCHELLES DE SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ
(résolution no 165-12-20)**

CONSIDÉRANT QUE pour combler le départ de Madame Carmen Guoin, directrice de la Corporation de développement de Saint-Zénon, qui prendra sa retraite en mars 2021 après 8 ans de services en collaboration avec la municipalité de Saint-Zénon et bonifier une offre de services en loisirs, culture et communications, la municipalité souhaite créer un nouveau titre d'emploi dans son organigramme ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit modifier sa Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés afin de créer un nouveau titre d'emploi intitulé *Responsable des loisirs, de la culture et des communications* ;

CONSIDÉRANT QUE ce titre d'emploi se qualifie dans la classe salariale de niveau 6 pour un horaire de travail régulier à 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce titre d'emploi vient englober le titre d'emploi *Responsable des loisirs*, qui est ainsi aboli;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Politique, les salaires et les primes sont indexés à l'indice des prix à la consommation (IPC) établi à 0,7% pour l'année 2021 selon les données émises pour le Canada dans son analyse comparative d'octobre 2020 et d'octobre 2019 dans sa mise à jour du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse comparative des salaires des pompiers volontaires avec les autres municipalités avoisinantes avec qui nous avons des ententes d'entraide, il s'avère que le taux horaire des salaires est le plus bas pour Saint-Zénon, toute catégorie confondue;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par les pompiers pour que leur salaire soit majoré ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie le plus comparable à Saint-Zénon est celui de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, il est recommandé de bonifier du taux actuel de 2 \$ l'heure le salaire des pompiers sans et avec formation ainsi que celui des officiers versés lors des pratiques, interventions et formations et de bonifier du taux actuel de 4 \$ l'heure le taux horaire du directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu de modifier la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon afin de créer le poste *Responsable des loisirs, de la culture et des communications* et de statuer du taux de 0,7 % pour l'année 2021 de l'indexation des salaires et des primes offertes aux employés en fonction de l'IPC et enfin de bonifier du taux actuel le taux horaire des pompiers volontaires versés lors des pratiques, interventions et formations de 2 \$ à 4 \$ l'heure selon la catégorie de pompier.

Adoptée

9.7 OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (résolution no 166-12-20)

CONSIDÉRANT QUE Madame Carmen Gouin, directrice de la Corporation de développement de Saint-Zénon, prendra sa retraite en mars 2021 après 8 ans de services en collaboration avec la municipalité de Saint-Zénon ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer le titulaire de ce poste par la création d'un nouveau poste qui sera intégré dans l'organigramme de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'afficher une offre d'emploi au poste de responsable des loisirs, de la culture et des communications, selon les conditions établies dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 14 décembre 2020.

Adoptée

9.8 PAIEMENT DES TRAVAUX AU POSTE DE TRANSBORDEMENT (résolution no 167-12-20)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adjudgé dans le cadre de l'adoption de la résolution no 144-10-20 un contrat pour des travaux de réaménagement du poste de transbordement à Excavation Parenteau Inc. selon une offre de service au montant de 72 000 \$ taxes incluses en date du 21 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE selon la facture finale no 12314 en date du 10 novembre 2020 d'Excavation Parenteau Inc., suite à des modifications mineures apportées au projet par la municipalité, le montant des travaux se somme finalement à 74 733,75\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Marion, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu de payer le montant de 74 733,75 \$ taxes incluses à Excavation Parenteau Inc. pour les travaux de réaménagement effectués au poste de transbordement.

Adoptée

9.9 ACHAT DE QUATRES APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (résolution no 168-12-20)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et d'acheter quatre appareils respiratoires (APRIA) avec équipement complet selon l'offre de Service S-00019528 d'Aréo-Feu Ltée daté du 2 novembre 2020 au montant de 43 380,49 taxes incluses.

Adoptée

9.10 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2021 (résolution no 169-12-20)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre 2021 sera tenu une élection municipale ce qui nécessite pour tenir compte des contraintes de la période électorale de modifier les dates des séances pour les mois de septembre, d'octobre et novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront des lundis et qui débiteront à 20 h, comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
18 janvier	20 h	12 juillet	20 h
8 février	20 h	9 août	20 h
8 mars	20 h	13 septembre	20 h
19 avril	20 h	4 octobre	20 h
10 mai	20 h	15 novembre	20 h
14 juin	20 h	13 décembre	20 h

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 11 h 20.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière